



Roissy, le 16 mai 2013

CCE Air France

Des actes, moins de discours !

Les enfants et les familles d'agents Air France qui souhaitent bénéficier de vacances financées par les activités sociales et culturelles peuvent être tranquilisés, le programme d'été sera assuré. Même si les offres et politiques tarifaires des vacances jeunes et familles du CCE méritent d'être sensiblement améliorées, elles sont choisies par un salarié sur quatre d'Air France (personnel au sol) et doivent donc être garanties et même développées.

Une communication erratique

Petit retour en arrière : le 16 janvier 2013, le secrétaire général annonce la liquidation du CCE (vente aux enchères de Gassin et de tout le patrimoine, arrêt des colos et des vacances familles, licenciement de tout le personnel). Mais, le 6 février, tout va pour le mieux, une procédure de sauvegarde est ouverte au TGI et les vacances assurées. Patatras ! le 4 avril la CGT parle de « cessation des paiements » et de l'obligation de passer en redressement judiciaire, cette fois le doute plane à nouveau sur les vacances d'été. Ouf ! le 30 du même mois, le Bureau annonce victorieusement la sortie de crise grâce au travail accompli par la CGT.

On imagine aisément combien les salariés désireux de s'inscrire pour l'été ont été douchés par ce jeu d'ordres et de contre-ordres qui démontre le manque de sang-froid des dirigeants du CCE plus aptes à jouer des peurs que de poser des actes responsables.

L'action opiniâtre des élus CFDT et CFE-CGC

Loin des discours alarmistes puis victorieux de la CGT, qui tient les manettes depuis plus de 2 ans, le CCE d'Air France est assuré de ses ressources pour l'année 2013, et c'est aux élus de la Session qu'il le doit. Ce sont les élus CFDT et CFE-CGC qui ont œuvré activement pour obtenir du CE OA (CE navigants) son accord pour un règlement amiable et immédiat d'un contentieux portant sur 2,4M€. Ce sont nos élus, avec l'aide de l'Alliance PN (SNPL, UNAC, UNSA, SNPNC-FO), qui ont dit « stop » aux dépenses inconsidérées de la fiducie (forme d'hypothèque coûtant 1M€ par an) et ont appuyé sans réserve la décision de vendre des centres du patrimoine sous-utilisés. Ce sont nos élus qui ont exigé et obtenu du Bureau du CCE l'ouverture aux grands opérateurs du tourisme la mise en location-gérance de Lanslevillard, prélude à d'autres opérations du même type. Ce sont nos élus qui ont contraint le Bureau et la CGT à devoir engager pleinement un plan de restructuration et de réduction d'effectifs qu'ils rechignaient à mettre en œuvre depuis juillet 2011 !

Préparer 2014

Après les menaces de liquidation du CCE, voici le temps des coups de trompette : « grâce à la courageuse CGT, et au redressement judiciaire, le CCE est sain et sauf ». Sauf que le Bureau omet de dire que les fournisseurs et les caisses sociales ne sont plus payés et que l'addition finira par être présentée. Il y a donc lieu de maintenir la plus grande rigueur dans la gestion tout comme dans la tenue des comptes et des finances car ces échéances cruciales sont à venir à l'issue de la période de redressement judiciaire.

Construire le CCE du futur

Le financement et la mise en œuvre de l'activité vacances dans notre entreprise sont permis par la subvention de l'employeur, par les choix de contribution financière des Comités d'établissements (y compris CIE Province et CLASC Dom), et par l'activité des services du CCE. Il faut donc que tous ces acteurs s'entendent pour que cela fonctionne. Le temps où le Bureau du CCE décidait seul de la politique « vacances » est révolu. Tous les responsables (y compris du CE OA) doivent être associés à la définition du CCE du futur et surtout, que les personnels d'Air France puissent s'exprimer sur leurs choix d'activités sociales et culturelles dans l'entreprise afin de renouer les liens entre le CCE et ses utilisateurs naturels.

C'est à ce travail que les élus CFDT et CFE-CGC vont à présent s'atteler.

N'hésitez pas à les solliciter et leur faire part de vos attentes.